

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/028/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU CABINET DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

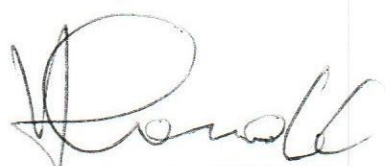
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Mme Keita Saranfadima Kaba, précédemment Changée de mission dans le cadre de l'organisation des cérémonies officielles à la Présidence de la République, est nommée Directrice Nationale des cantines scolaires au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2. Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 février 2015


Professeur Alpha CONDE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/028/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

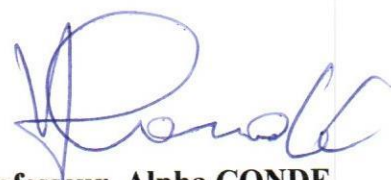
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Mme Keita Saranfadima Kaba, précédemment Changée de mission dans le cadre de l'organisation des cérémonies officielles à la Présidence de la République, est nommée Directrice Nationale des cantines scolaires au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2. Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 février 2015



Professeur Alpha CONDE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 028 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU CABINET DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Mme Keita Saranfadima Kaba, précédemment Changée de mission dans le cadre de l'organisation des cérémonies officielles à la Présidence de la République, est nommée Directrice Nationale des cantines scolaires au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2. Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 février 2015


Professeur Alpha CONDE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/028/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABETISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Mme Keita Saranfadima Kaba, précédemment Changée de mission dans le cadre de l'organisation des cérémonies officielles à la Présidence de la République, est nommée Directrice Nationale des cantines scolaires au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2. Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 février 2015


Professeur Alpha CONDE